

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR EN VUE DE LA TRANSCRIPTION D'UN ACTE DE MARIAGE CELEBRE EN TUNISIE

! Attention ! A lire **attentivement** avant de commencer à constituer votre dossier !

Cette liste doit être suivie pas à pas. Vous êtes invité à **cocher chaque case au fur et à mesure que vous rassemblez les documents** pour constituer votre dossier, dans cet ordre.

☐ La copie du certificat de capacité à mariage (**CCAM**) délivré avant le mariage par le consulat de France.

Rappel : Lorsqu'il est célébré par une autorité étrangère, **le mariage d'un Français doit être précédé de la délivrance d'un certificat de capacité à mariage** (article 171-2 du Code civil).

S'il vous manque un des documents suivants, obtenez-le et vérifiez qu'il correspond aux exigences mentionnées dans la liste avant d'envoyer votre dossier, car **tout dossier incomplet ne pourra pas être étudié et vous sera renvoyé.**

☐ La demande de transcription (formulaire ci-joint) dûment complétée en français, **datée et signée** par le ou les conjoints.

☐ La photocopie du passeport ou de la carte nationale d'identité française du conjoint français.

☐ La photocopie du passeport du conjoint étranger (ou de sa carte nationale tunisienne avec la traduction en français faite par un traducteur assermenté).

☐ Acte de mariage :

- **célébré devant un officier de l'état civil** : la **copie intégrale originale de l'acte de mariage municipal** en langue française délivrée par l'officier de l'état civil.

Cette copie indiquera obligatoirement :

- l'identité de l'officier d'état civil ayant célébré le mariage,
- l'identité des deux témoins,
- la date et le numéro d'enregistrement à l'état civil municipal,
- les dates et lieux de **naissance** de chacun des époux ,
- la **filiation complète** (noms du père et de la mère de chacun des époux).

- **établi devant notaires** : les époux doivent obligatoirement présenter :

- 1 la copie **certifiée conforme en original et apostillée** par les autorités tunisiennes de **l'acte de mariage notarié en langue arabe**, indiquant le nom des témoins
NB : les notaires peuvent vous délivrer des duplicata de cet acte, avec leur sceau et signatures en original.
- 2 **l'original de la traduction**, en langue française, de l'acte de mariage **notarié**, effectuée par un traducteur assermenté en Tunisie (voir liste des traducteurs sur le site du consulat général de France à Tunis) ou en France, auprès des tribunaux.
- 3 **la copie intégrale originale de l'acte de mariage municipal** en langue française, délivrée par l'officier de l'état civil et comportant :
 - a. le nom des **deux notaires**,
 - b. le lieu de célébration du mariage,
 - c. la **date** et le **numéro d'enregistrement** à l'état civil municipal,
 - d. les dates et lieux de naissance de chacun des époux,
 - e. la filiation complète (noms du père et de la mère de chacun des époux).

IMPORTANT : Les prénoms et nom du conjoint étranger et de ses parents **doivent être identiques** sur l'acte de mariage (et sa traduction) **et** sur l'acte de naissance du conjoint étranger.

En cas d'orthographe différente (concernant les prénoms, nom du conjoint ou de ses parents), l'orthographe retenue sera celle indiquée dans l'acte de naissance.

- ☐ Un justificatif de la nationalité du conjoint français par **l'un** des documents suivants :
- photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité française en cours de validité,
 - photocopie du certificat de nationalité française (CNF),
 - acte de naissance portant mention/indication relative à la nationalité française (CNF...),
 - photocopie du décret de naturalisation ou de réintégration, ou photocopie de la déclaration d'acquisition.

☐ Acte de naissance :

- du conjoint français : **une copie intégrale** d'acte de naissance ou un extrait d'acte de naissance avec filiation, datant de moins de 3 mois, (pas de photocopie), délivrée par la mairie de naissance en France :

https://www.service_public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1427

- du conjoint tunisien : la **copie intégrale originale**, de moins de 6 mois, de l'acte de naissance en langue française. **Cette copie indiquera obligatoirement les mentions des mariages et divorces précédents, le nom du déclarant et celui de l'officier d'état civil qui a établi l'acte.**

☐ En cas de précédent(s) mariage(s) de chacun des époux, si la mention de divorce ou d'annulation n'apparaît pas sur l'acte de naissance, joindre :

- la **copie originale** apostillée du jugement de divorce (et du jugement d'appel, s'il y a lieu) en langue **arabe**,
- la preuve de son caractère définitif (copie originale du certificat de non-appel ou de non-pourvoi en cassation),
- la traduction en langue française de ces documents, effectuée par un traducteur assermenté.

☐ Si le précédent mariage du/des conjoint(s) a été dissous suite au décès, la **copie intégrale originale** de l'acte de décès de ce conjoint, accompagnée, le cas échéant, de sa traduction.

☐ Le cas échéant, l'original de l'attestation relative au contrat de mariage passé **avant** le mariage devant un notaire en France ou à l'étranger.

☐ La photocopie de toutes les pages écrites du livret de famille **tunisien** (en langue française) si l'on vous en a remis un.

☐ L'original de votre livret de famille **français** (sans la couverture) si la mairie vous en a remis un à l'occasion de la naissance en France de votre premier enfant. Il vous sera renvoyé, complété avec un extrait de votre acte de mariage transcrit.

Mariage célébré après le 31 août 1993 :

☐ Conjoint français domicilié en France : la photocopie des pages du passeport comportant l'identité, la photographie et, de manière lisible, les dates d'entrée et de sortie de Tunisie, ou bien la photocopie lisible des cartes d'embarquement aérien ou des billets de transport maritime utilisés pour la période au cours de laquelle le mariage a été célébré (entourer les tampons correspondants). A défaut, le conjoint français il peut solliciter auprès des autorités tunisiennes la fiche signalétique des mouvements frontaliers, en prenant l'attache du consulat de Tunisie le plus proche de son domicile.

☐ Conjoint français domicilié en Tunisie : la photocopie de sa carte consulaire en cours de validité ou la photocopie de sa carte de séjour en cours de validité, ou un justificatif de domicile datant de la période du mariage (facture, quittance...)

☐ Une enveloppe de grand format (pour documents A4) timbrée (timbres français) pour un envoi jusqu'à 250 grammes.

Si ces documents n'ont pas été rédigés en français, ils devront obligatoirement être accompagnés de l'original de leur traduction, effectuée par un traducteur assermenté.

Après étude de votre dossier, il est possible que des pièces complémentaires vous soient demandées.

Veuillez signaler tout changement de votre adresse ou de vos coordonnées si ce changement intervient pendant la durée d'instruction de votre dossier.

**DEMANDE DE TRANSCRIPTION D'ACTE DE MARIAGE
CÉLÉBRÉ EN TUNISIE**

Je, soussigné(e)

Epoux(se) de

Adresse complète du conjoint de nationalité française

.....

Téléphone :

Adresse électronique **en majuscules** :

Adresse complète du conjoint de nationalité étrangère

.....

Téléphone :

Adresse électronique **en majuscules** :

demande la transcription de mon acte de **mariage** sur les registres de l'état civil consulaire.

Je suis informé(e) qu'en vue de la transcription, l'officier de l'état civil français s'assure de la régularité de l'acte étranger produit et de la validité du mariage au regard du droit français.

I – Je certifie sur l'honneur avoir été présent(e) et consentant(e) à mon mariage :

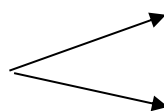
célébré le (date)..... à (lieu).....

II – Je certifie sur l'honneur* :

☐ qu'il s'agit pour moi-même d'un premier et unique mariage

ou

☐ que mon mariage précédent a été dissous



☐ par divorce en date du :

ou

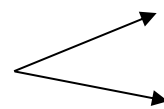
☐ suite au décès de mon conjoint

le/...../.....

☐ qu'il s'agit pour mon conjoint d'un premier et unique mariage

ou

☐ que son mariage précédent a été dissous



☐ par divorce en date du :

ou

☐ suite au décès de son conjoint

le/...../.....

***Veuillez cocher ci-dessus les cases correspondant à votre situation et à celle de votre conjoint**

A le

Signature obligatoire du ou des conjoints

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX EPOUX		
	EPOUX	EPOUSE
NOM		
Prénom(s)		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Adresse		
Nom, Prénom(s) du père		
Nom, Prénom(s) de la mère		

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A/AUX UNION(S) PRECEDENTE(S)

NOM, Prénom de l'ex-conjoint		
Date et lieu du mariage		
Date et lieu de la dissolution (ou du décès)		

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ENFANTS COMMUNS DU COUPLE (nés avant ou après le mariage, même décédés et devant être inscrits sur le livret de famille)		
NOM, Prénom(s)	Date de naissance	Lieu de naissance

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ENFANTS ISSUS D'UNIONS PRECEDENTES			
NOM, Prénom(s)	Date de naissance	Lieu de naissance	NOM, Prénom(s) de l'autre parent

HISTORIQUE DE LA RELATION

Date du 1^{er} contact : / /

Circonstance du 1^{er} contact :
.....
.....
.....
.....
.....

Date et lieu de la 1^{ère} rencontre physique : / / à

Si aucune rencontre physique, en préciser les raisons :
.....
.....

Date et lieux des autres rencontres physiques : / / à

Projet de vie (lieu d'habitation du couple, souhait d'enfants, projets professionnels, etc...) :
.....
.....
.....
.....

Vous et votre époux(se) avez-vous eu des enfants d'unions antérieures ? OUI – NON ; si oui, combien (avec dates de naissance) ?
.....
.....

Etes-vous mariés religieusement avec votre époux(se) ? OUI – NON si oui, date :

Votre époux(se) a-t-il /elle de la famille ou des amis en France ? OUI – NON si oui, noms et coordonnées
.....
.....

Votre époux(se) a-t-il /elle déjà séjourné en France ou en Europe ? OUI – NON si oui, quand et où ?
.....
.....

Vous êtes-vous fiancé(e) avec votre époux(se) ? OUI – NON si oui, date :

Qui a pris en charge les frais du mariage ?
.....

En quelle langue parlez-vous ensemble ?

Monsieur/Madame parle t'il/elle le français ? OUI – NON

Avez-vous eu le projet de vous marier ou avez-vous vécu avec d'autres personnes avant Monsieur/Madame ?
.....

Quelle était leur nationalité ?